



20, rue principale
57670 LENING
Tél : 03 87 01 67 36
Email : mairie.lening@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19/06/2019

Convocation du 4/06/2019

Sous la Présidence de Monsieur CONOTTE Gérard, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 19/06/2019 à 19h30 en mairie.

Nombre de Conseillers municipaux : 11
Absents excusés : 2
Absents non excusés : 2
Vote par procuration : 1

PRÉSENTS : - CONOTTE Gérard - FOIS Jean – DEISS Gabriel - Mangin Isabelle- BOURCY Suzanne – HOUPERT Bertrand. - ERNST Antoine
ABSENTS EXCUSES : Virginie APPEL – HAUDRY Philippe
ABSENTS NON EXCUSES : Jérôme POSSELT – ZIMMERMANN Bernard
PROCURATION : HAUDRY Philippe donne procuration à Antoine ERNST.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur DEISS Gabriel est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

DCM N°25/2019

Objet : Redevance d'occupation du domaine public de l'opérateur Orange.

Monsieur le Maire précise que l'Opérateur Orange possède sur le territoire de la Commune des artères aériennes, des artères en sous-sol et des emprises au sol.

Le Décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public fixe le montant annuel des redevances de chaque catégorie à réclamer aux différents opérateurs. Elles sont révisées au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

- VU la fiche patrimoine de la RODP reçu le 11/03/2019

Monsieur le Maire propose de réclamer à Orange, les redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2019 selon les barèmes suivants :

Occupation	Tarifs base	Coef d'actualisation	2019		A PERCEVOIR
			€/km	Km	
Artère aérienne	40,00 €	1,35756497	54.30€	1,38	74.94
Artère en ss-sol	30,00 €		40.73 €	2.089	85.08
Emprise au sol (au m2)	20,00 €		27.15	0	0
A percevoir en € pour 2019			160.02€		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ;

- APPROUVE le montant des redevances à réclamer auprès d'Orange selon les barèmes susvisés, pour l'année 2019.
- CHARGE Monsieur le Maire d'émettre le titre correspondant à partir de la composition du patrimoine transmise par Orange ;
- DIT que la redevance sera réclamée chaque année selon le montant révisé en application du décret

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DCM N° 26/2019

Objet : Toiture de la Mairie – Acceptation de devis.

Suite à la demande de subvention concernant les travaux de remplacement et d'isolation du pan arrière de la toiture de la mairie établi le 20/12/2018, le Maire informe le conseil municipal que la commune a obtenu une subvention de l'Etat au titre de la DETR, subvention de 3000€ pour une dépense de 5000€ hors taxe.

De ce fait, Monsieur le Maire présente le devis proposé par l'entreprise KC Charpente sise à ERSTROFF pour un pour un montant de 4984,00 euros HT, soit 5980,80€ TTC

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte le devis de l'entreprise KC Charpente et autorise le Maire à le signer.

DCM N° 27/2019

Objet : Terrain multisport : lancement de la consultation.

Suite à la notification des subventions de la Région Grand Est et de l'Etat (DETR) pour la création d'une aire de jeux multisports, le Maire propose à l'assemblée de procéder à la consultation des entreprises selon la procédure adaptée.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la création de l'aire de jeux multisports selon la procédure adaptée ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et le marché correspondant à l'issue de ladite consultation.

DCM N° 28/2019

Objet : Cheminement piéton rue de la gare : lancement de la consultation.

Suite à l'attribution de la subvention de la Région Grand Est concernant la création et l'aménagement d'un cheminement piétons rue de la gare, le Maire propose à l'assemblée de procéder à ladite consultation selon la procédure adaptée.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour création et l'aménagement d'un cheminement piétons rue de la gare selon la procédure adaptée ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et le marché correspondant à l'issue de ladite consultation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Antoine ERNST

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.